



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 7 mars 2022, a déposé le projet de règlement suivant pour adoption lors de la prochaine séance :

**PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

**LE CONSEIL PRÉVOIT ADOPTER LE RÈGLEMENT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 AVRIL 2022 À 20 HEURES À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 100, PLACE
DE L'ÉGLISE.**

Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à la Municipalité ou encore être consulté, au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce seizième jour de mars 2022.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher